

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**Conseil National pour la**  
**Défense de la Démocratie**

*Forces pour la Défense*  
*de la Démocratie*

Tél-Fax. 0032 10451022  
Tél-Mob. 0032 479396423

**REPUBLIKA Y' UBURUNDI**  
**Inama y'Igihugu**  
**I gwanira Demokarasi**

*Ingabo Zigwanira*  
*Demokarasi*

**CNDD-FDD**

Le Porte-Parole

Le 16 janvier 2003

**COMMUNIQUE N°208**  
**Appel aux dissidents du CNDD-FDD**  
**de respecter leurs propres engagements**

1. Le CNDD-FDD demande au groupe dissident dirigé par M. Pierre NKURUNZIZA de respecter ses propres engagements du 3 décembre à Arusha où il a signé un accord séparé de cessez-le-feu. Il faut qu'il mette fin à sa hantise d'avoir plus d'hommes armés que ceux du Mouvement CNDD-FDD dirigé par son Coordinateur Général le Col. Jean Bosco NDAYIKENGURUKIYE au point de violer son accord de cessez-le-feu en recrutant systématiquement des centaines d'hommes à armer. L'approche de l'heure de vérité, celle du cantonnement, qui montrera au monde lequel a plus d'hommes en terme d'Officiers, sous Officiers et hommes de troupe, ne peut en aucun cas justifier cette obsession qui risque de prendre une partie de la population en otage.
2. Il importe de rappeler au groupe dissident que les objectifs du Mouvement depuis sa création le 24 septembre 1994, étaient le retour à la paix et à la démocratie qui devaient passer par la fin d'une Armée Monoethnique Tutsi en rébellion contre la démocratie et l'instauration de Nouvelles Forces de Défense et de Sécurité dénouées de toute discrimination ethnique ou régionale. Pour ce faire, il n'a jamais été préconisé une victoire militaire sauf si l'ennemi refusait de venir sur la table de négociations en dehors du Burundi afin d'éviter les mascarades de Kigobe et Kajaga. A présent, les temps ont changé, l'ennemi est venu sur la table des négociations et a signé des accords de cessez-le-feu et de retour à la paix et à la démocratie : le CNDD-FDD prie donc le groupe dissident de changer, lui aussi, d'attitude s'il tient à sa crédibilité et à l'intérêt général.
3. Pour atteindre les objectifs de 1994, l'augmentation du nombre d'hommes armés ne sert plus la cause commune : c'est l'application des accords de cessez-le-feu qui convient et qui est de mise. L'état d'esprit du groupe dissident du CNDD-FDD est donc en retard d'une décennie, car seule

l'application des accords est la voie du moment qui mène vers les Nouvelles Forces de Défense et de Sécurité, vers la paix et la démocratie.

4. Enfin, le CNDD-FDD réitère sa volonté de respecter ses engagements prises le 7 octobre 2002 lors de l'Accord de Cessez-le-Feu Inclusif signé à Dar Es Salaam et contre-signé par leurs Excellences le Président Nelson Rolihlahla MANDELA, Médiateur, le Président Thabo MBEKI au nom de l'Union Africaine, M. Berhanu DINKA au nom de l'ONU, le Président Yoweri Kaguta MUSEVENI au nom de l'Initiative Régionale pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

Pour le CNDD-FDD,  
Jérôme Ndiho, Porte-Parole.

**« Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégé par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, (...) »**

**(Déclaration Universelle des Droits de l'homme, préambule, paragraphe 3)**